

INDEX EGALITÉ PROFESSIONNELLE & OBJECTIFS DE PROGRESSION		
ANNÉE DE RÉFÉRENCE 2024		
2024	Points obtenus	Nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	33	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	25	35
3- pourcentage de salariées augmentées au retour d'un congé maternité (%)	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	5	10
Total des indicateurs calculables	78	100
Index (sur 100 points)	78	